

## CONDITIONS FINANCIERES

**MIFID II – GOUVERNANCE DES PRODUITS / MARCHE CIBLE IDENTIFIE (INVESTISSEURS PROFESSIONNELS ET CONTREPARTIES ELIGIBLES)** – Pour les besoins exclusifs du processus d'approbation des produits du producteur (tel que défini par la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (la "**Directive MiFID II**")), l'évaluation du marché cible des Titres (tel que défini ci-après), en prenant en compte les cinq (5) catégories auxquelles il est fait référence au point 18 des recommandations sur les exigences de gouvernance des produits publiées par l'AEMF (telle que définie ci-après) le 5 février 2018, a mené à la conclusion que (i) le marché cible pour les Titres est composé de contreparties éligibles et clients professionnels uniquement, chacun tel que défini par la Directive MiFID II et (ii) tous les canaux de distribution des Titres à des contreparties éligibles ou à des clients professionnels sont appropriés. Toute personne offrant, vendant ou recommandant ultérieurement les Titres (un "**distributeur**") devra prendre en compte l'évaluation du marché cible du producteur ; toutefois, un distributeur soumis à la Directive MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible des Titres (en retenant ou en affinant l'évaluation du marché cible du producteur) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

**Conditions Financières en date du 10 mai 2021**



### DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

**Programme d'émission de titres de créance de 1.000.000.000 d'euros**  
*(Euro Medium Term Note Programme)*

**LEI (identifiant d'entité juridique) : 9695002FUYPDQUICQ26**

**Emission obligataire d'un montant de 10.000.000 d'euros portant intérêt au taux de 0,343 % l'an et venant à échéance le 12 mai 2031**

Souche : 2021-1

Tranche : 1

Prix d'émission : 100,00 %

**Octo Finances SA**

## PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") incluses dans le chapitre "Modalités des Titres" du document d'information en date du 7 octobre 2020.

Le présent document constitue les conditions financières (les "**Conditions Financières**") relatives à l'émission des titres décrits ci-après (les "**Titres**") et devant être lues conjointement avec le Document d'Information. L'information complète sur l'Emetteur et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base de la combinaison des Conditions Financières et du Document d'Information. Le Document d'Information et les Conditions Financières sont (a) publié(s) sur la page dédiée du site Internet de l'Emetteur ([www.valdoise.fr/160-emtn.htm](http://www.valdoise.fr/160-emtn.htm)) et (b) disponible(s) pour consultation et copie, sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège de l'Emetteur.

<b>1. Emetteur :</b>	Département du Val d'Oise.
<b>2. (i) Souche n° :</b>	2021-1
<b>(ii) Tranche n° :</b>	1
<b>3. Devise Prévue :</b>	EURO (« € »)
<b>4. Montant Nominal Total :</b>	
<b>(i) Souche :</b>	10.000.000 €
<b>(ii) Tranche :</b>	10.000.000 €
<b>5. Prix d'émission :</b>	100,00 % du Montant Nominal Total de la Tranche
<b>6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s) :</b>	100.000 €
<b>7. (i) Date d'Emission :</b>	12 mai 2021
<b>(ii) Date de Début de Période d'Intérêts :</b>	Date d'Emission
<b>8. Date d'Echéance :</b>	12 mai 2031
<b>9. Base d'Intérêt :</b>	Taux Fixe de 0,343 % l'an
<b>10. Base de Remboursement/Paiement :</b>	A moins qu'ils n'aient déjà été remboursés ou rachetés et annulés, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100,00 % de leur Valeur Nominale Indiquée.
<b>11. Changement de Base d'Intérêt :</b>	Sans objet
<b>12. Option de remboursement :</b>	Sans objet
<b>13. Date des autorisations d'émission des Titres :</b>	Délibération n°2-04 du Conseil départemental de l'Emetteur en date du 15 janvier 2021

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

<b>14. Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :</b>	Applicable
<b>(i) Taux d'Intérêt :</b>	0,343 % par an payable annuellement
<b>(ii) Date(s) de Paiement du Coupon :</b>	12 mai de chaque année jusqu'à la Date d'Echéance (inclusive)
<b>(iii) Montant(s) de Coupon Fixe :</b>	343 € pour 100.000 € de Valeur Nominale Indiquée
<b>(iv) Montant(s) de Coupon Brisé :</b>	Sans objet
<b>(v) Méthode de Décompte des Jours :</b>	Exact/Exact – ICMA

- (vi) Date(s) de Détermination du Coupon : 12 mai de chaque année, non ajusté
- (vii) Autre(s) modalité(s) relative(s) à la méthode de calcul des intérêts des Titres à Taux Fixe : Sans objet
15. **Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :** Sans objet
16. **Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe/Taux Variable :** Sans objet
17. **Stipulations relatives aux Titres à Coupon Zéro :** Sans objet
- DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT**
18. **Option de remboursement au gré de l'Emetteur :** Sans objet
19. **Option de remboursement au gré des Titulaires :** Sans objet
20. **Montant de Remboursement Final de chaque Titre :** 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
21. **Montant de Versement Echelonné :** Sans objet
22. **Montant de Remboursement Anticipé :**  
 Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Article 6(f)) ou en cas d'exigibilité anticipée (Article 9) ou autre remboursement anticipé et/ou méthode de calcul de ce montant, si exigé ou différent de ce qui est prévu dans les Modalités) : 100.000 € par Titre de Valeur Nominale Indiquée de 100.000 €
- Remboursement pour des raisons fiscales :
- (i) Majoration du montant de Remboursement Anticipé des intérêts courus jusqu'à la date de remboursement prévue (Article 6(f)) : Non
- (ii) Remboursement à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Article 6(f)(ii)) : Non
23. **Rachat (Article 6(g)) :** Les Titres rachetés par l'Emetteur devront être annulés conformément à l'Article 6(g).

**DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES**

24. **Forme des Titres :** Titres Dématérialisés
- (i) **Forme des Titres Dématérialisés :** Au porteur
- (ii) **Etablissement Mandataire :** Sans objet

- (iii) Certificat Global Temporaire : Sans objet
25. **Place(s) Financière(s) ou autres dispositions particulières relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7(g) :** Sans objet
26. **Talons pour Coupons futurs ou Reçus à attacher à des Titres Physiques (et dates auxquelles ces Talons arrivent à échéance) :** Sans objet
27. **Masse (Article 11) :** Le nom et les coordonnées du Représentant de la Masse sont :  
**MASSQUOTE**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 7B rue de Neuilly 92110 Clichy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 529 065 880.  
 Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 250 € hors taxes par an au titre de ses fonctions, qui sera intégralement à la charge de l'Emetteur qui s'y oblige.
28. **Conversion en euros :** Sans objet
29. **Autres conditions financières :** Sans objet

#### **OBJET DES CONDITIONS FINANCIERES**

Les Conditions Financières constituent les conditions financières requises pour l'émission et l'admission aux négociations sur Euronext Paris des Titres qui y sont décrits dans le cadre du programme d'émission de Titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) de 1.000.000.000 d'euros du Département du Val d'Oise.

Signé pour le compte du Département du Val d'Oise :

Par : Madame Marie-Christine Cavecchi, Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise  
 Dûment habilitée

## PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

### 1. FACTEURS DE RISQUES SPECIFIQUES AUX TITRES

*Sans Objet*

### 2. ADMISSION A LA NEGOCIATION :

- (i) (a) Admission aux négociations : Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris à compter du 12 mai 2021 a été faite par l'Emetteur (ou pour son compte).
- (b) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des titres de la même catégorie que les Titres à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Sans Objet
- (ii) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : 7.400 €
- (iii) Publications additionnelles du Document d'Information et des Conditions Financières : Sans Objet

### 3. NOTATION

Les Titres ne font pas l'objet d'une notation

### 4. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

*"A l'exception des commissions payables à l'Agent Placeur conformément au chapitre "Souscription et Vente" du Document d'Information, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Titres n'y a d'intérêt, y compris d'intérêt conflictuel, pouvant influencer sensiblement sur l'émission des Titres".*

### 5. Titres à Taux Fixe uniquement – RENDEMENT

Rendement : 0,343 % par an. Le rendement n'est pas une indication des rendements futurs.

### 6. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN : FR0014003GR9

Code commun : 

Dépositaires :

- (a) Euroclear France agissant comme Dépositaire Central : Oui
- (b) Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, S.A. : Non

Tous systèmes de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, S.A. et numéro(s) d'identification correspondant : Sans objet

Livraison : Livraison franco

Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Titres (le cas échéant) : Sans Objet

Nom et adresse de l'Agent de Calcul désigné pour les Titres (le cas échéant) : Sans Objet

**10. PLACEMENT**

Méthode de distribution : Non syndiqué

(i) Si syndiqué, noms des Membres du Syndicat de Placement : Sans objet

(ii) Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Stabilisation (le cas échéant) : Sans Objet

(iii) Si non-syndiqué, nom de l'Agent Placeur : Octo Finances SA

(iii) Restrictions de vente - Etats-Unis d'Amérique : Réglementation S *Compliance/Category 1*

(iv) Restrictions de vente supplémentaires : Sans objet